RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

Commune recherchée :

27000 Évreux

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :

INONDATION	sur ma commune : EXISTANT
REMONTÉE DE NAPPE	sur ma commune : EXISTANT
SÉISME	sur ma commune : FAIBLE
MOUVEMENTS DE TERRAIN	sur ma commune : EXISTANT
RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	sur ma commune : MODÉRÉ
FEU DE FORÊT	sur ma commune : EXISTANT
RADON	sur ma commune : FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	sur ma commune : CONCERNÉ
CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	sur ma commune : CONCERNÉ
POLLUTION DES SOLS	sur ma commune : CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Évreux

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation sur ma commune

- **Par une crue à débordement lent de cours d'eau**
  On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.
- **Par remontées de nappes naturelles**
  En cas de précipitations de longue durée, le niveau de la nappe phréatique, excessivement chargée, peut remonter à la surface du sol, et inonder les zones alentours.

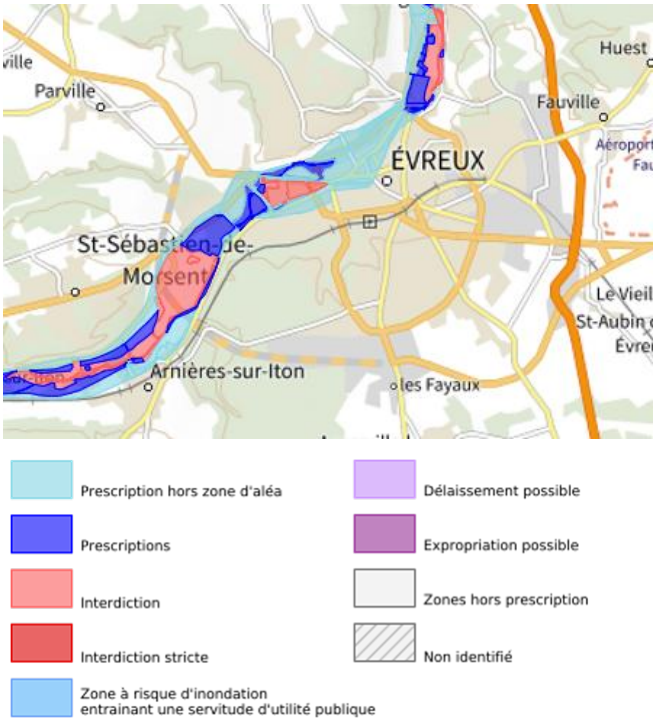

Informations détaillées :

PPRN : PPRN-I - Evreux (27DDT19970002)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - Evreux a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 01 : Prescriptions hors zone d'aléa
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
Date de prescription : 03/02/1997
Date d'approbation : 07/07/2000
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

Risque d'inondation sur Évreux

TRI : TRI Evreux

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 27DREAL20140001

AZI : AZI ITON

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

DDRM : DDRM27

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation
- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Par remontées de nappes naturelles

13 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2424582A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/07/2024	27/09/2024
INTE0100760A	Inondations Remontée Nappe	23/03/2001	18/01/2002
INTE0100232A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/03/2001	28/04/2001
INTE0100059A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/01/2001	23/02/2001
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9900444A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/05/1999	20/10/1999
INTE9700555A	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/06/1997	30/12/1997
INTE9500070A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	08/02/1995
INTE9400582A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/07/1994	17/12/1994
INTE9000196A	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/02/1990	24/05/1990
INTE8800166A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/05/1988	13/08/1988
NOR19830910	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/08/1983	11/09/1983
NOR19831005	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/08/1983	08/10/1983

Risque de remontées de nappe sur Évreux

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.
Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

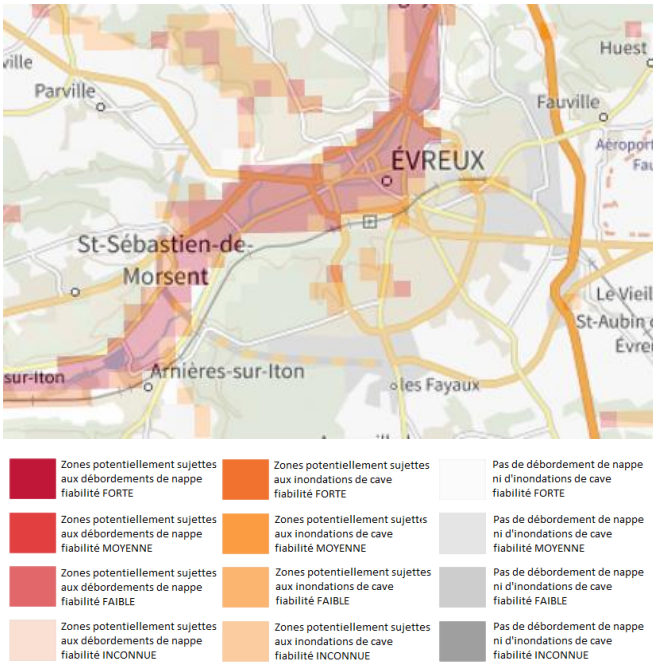

Informations détaillées :

REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

Risque de séisme sur Évreux

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

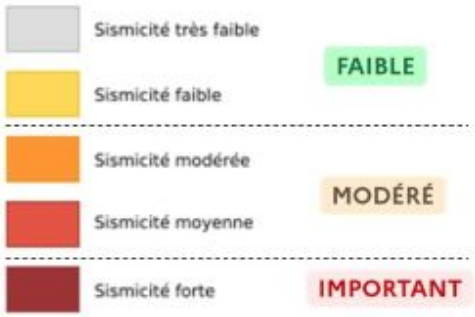

Informations détaillées :

SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Évreux

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

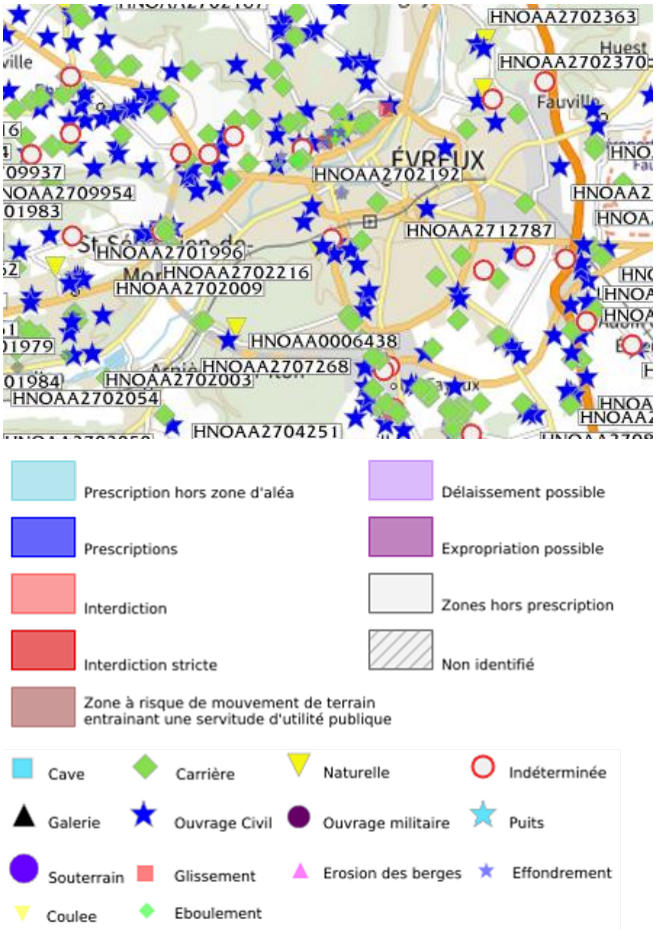

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement
- Eboulements ou chutes de pierres et de blocs.
  Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entrainant le détachement de pierres et blocs.

Informations détaillées :

DDRM : DDRM27

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain
- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)
- Eboulement ou chutes de pierres et de blocs
- Tassements différentiels

6 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2104714A	Mouvement de Terrain	09/08/2020	13/02/2021

Risque de mouvements de terrain sur Évreux

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1932508A	Mouvement de Terrain	10/06/2019	30/11/2019
INTE0100649A	Mouvement de Terrain	23/03/2001	01/12/2001
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9900304A	Mouvement de Terrain	08/12/1998	14/07/1999
INTE9400127A	Mouvement de Terrain	17/06/1993	24/03/1994

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.
Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Évreux

Risque sur la commune MODÉRÉ

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

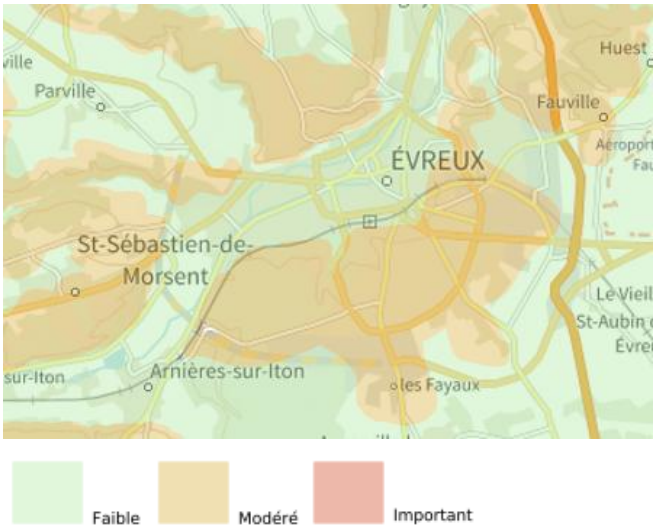

Informations détaillées :

RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prevenir le risque.

6 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2014522A	Sécheresse	01/10/2018	10/07/2020
INTE1824834A	Sécheresse	01/04/2017	20/10/2018
INTE1228647A	Sécheresse	01/04/2011	17/07/2012
INTE0400918A	Sécheresse	01/07/2003	01/02/2005
INTE9700100A	Sécheresse	01/01/1991	12/04/1997
INTX9110334A	Sécheresse	01/05/1989	27/12/1991

Risque de feu de forêt sur Évreux

Risque sur la commune EXISTANT

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.

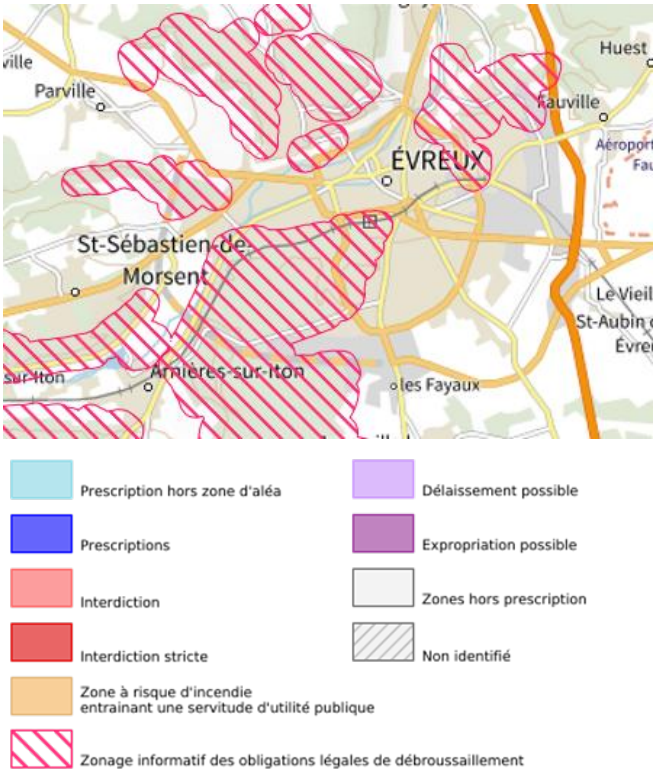

Informations détaillées :

OLD : Obligation Légale de Débroussaillement

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillement (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.
Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillement.

DDRM : DDRM27

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Feu de forêt

Risque radon sur Évreux

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

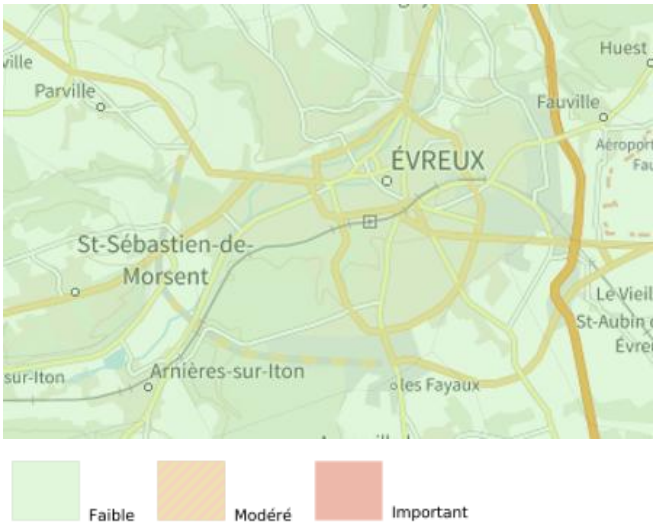

Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle règlementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Évreux

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.
Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.
Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.
Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) sur

- 4 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Informations détaillées :

DDRM : DDRM27

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Risque industriel
Effet de surpression

4 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
CONNECTEURS ELECTRIQUES DEUTSCH	Non Seveso
GLAXO WELLCOME PRODUCTION	Non Seveso
STE DIFFUSION DE PRODUITS DE PARFUMERIE	Non Seveso
CORA	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Évreux

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

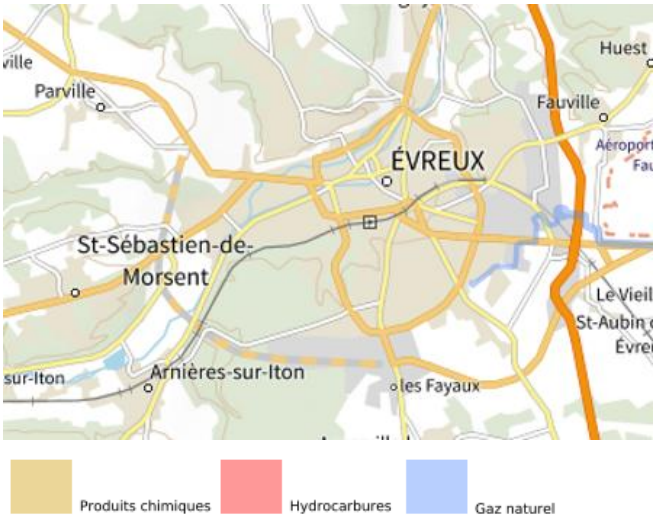

Risque de pollution des sols sur Évreux

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 4 servitude(s) d'utilité publique sur la commune
  Les servitudes d'utilité publique sont des limitations administratives au droit de propriété et d'usage du sol. Elles entrainent soit des mesures conservatoires et de protection, soit des interdictions, soit des règles particulières d'utilisation ou d'occupation du sol.
- 6 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune
  L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 12 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
  Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 201 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
  La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.

Informations détaillées :

SIS :

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

SUP :

Votre commune contient au moins un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.
Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

27 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
11100136	Chute de blocs / Eboulement	
11100159	Effondrement / Affaissement	Quartier St-Michel
11100235	Effondrement / Affaissement	Quartier St-Michel - La Rochette
11102083	Effondrement / Affaissement	Nétreville
11102084	Chute de blocs / Eboulement	
11102085	Chute de blocs / Eboulement	Cote Saint-Michel
11102086	Effondrement / Affaissement	Jardin Public / Jardin des Plantes
11102087	Chute de blocs / Eboulement	
11102088	Chute de blocs / Eboulement	Quartier de Navarre
11102089	Effondrement / Affaissement	Dans le bas de la Côte Henri Monduit
11102090	Chute de blocs / Eboulement	Côte Henri Monduit
11102091	Chute de blocs / Eboulement	Côteaux de St-Michel
11102092	Chute de blocs / Eboulement	Côteaux de Saint-Michel
11102093	Chute de blocs / Eboulement	Coteaux de Saint-Michel
11102094	Chute de blocs / Eboulement	Côteaux de Saint-Michel
11102229	Chute de blocs / Eboulement	Côteaux de Saint Michel
11102230	Glissement	Côteaux de Saint Michel
11102231	Effondrement / Affaissement	Côteaux Saint-Michel
11102232	Effondrement / Affaissement	Côteaux de Saint Michel
11102233	Chute de blocs / Eboulement	Côteaux de Saint Michel
11102234	Chute de blocs / Eboulement	Côteaux Saint Michel
11102235	Glissement	Coteaux Saint-Michel
11103565	Chute de blocs / Eboulement	Côteaux de Saint Michel
11103566	Chute de blocs / Eboulement	Côteaux de St-Michel
11103567	Chute de blocs / Eboulement	Côteaux Saint-Michel
11103604	Coulée	Rue David
11103642	Chute de blocs / Eboulement	122 bis rue de la Rochette

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

129 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
HNO0000881AA	carrière	Carrière en forêt d Evreux
HNO0002343AA	carrière	HLM Foyer des Jeunes Travailleurs
HNOAA0006437	naturelle	Cavité signalée par poche karstique ou dôline - Identifiant n°336
HNOAA0006438	naturelle	Cavité signalée par poche karstique ou dôline - Identifiant n°337
HNOAA2701817	carrière	
HNOAA2701818	ouvrage civil	
HNOAA2701828	ouvrage civil	
HNOAA2701830	ouvrage civil	
HNOAA2701839	ouvrage civil	
HNOAA2701855	indéterminé	
HNOAA2702031	ouvrage civil	
HNOAA2702039	ouvrage civil	
HNOAA2702045	ouvrage civil	
HNOAA2702048	ouvrage civil	
HNOAA2702051	indéterminé	
HNOAA2702052	ouvrage civil	
HNOAA2702060	ouvrage civil	
HNOAA2702061	ouvrage civil	
HNOAA2702071	ouvrage civil	
HNOAA2702074	carrière	
HNOAA2702083	ouvrage civil	
HNOAA2702087	ouvrage civil	
HNOAA2702094	ouvrage civil	
HNOAA2702098	ouvrage civil	
HNOAA2702106	carrière	
HNOAA2702107	carrière	
HNOAA2702110	indéterminé	
HNOAA2702115	ouvrage civil	
HNOAA2702132	ouvrage civil	
HNOAA2702159	ouvrage civil	
HNOAA2702160	ouvrage civil	
HNOAA2702166	ouvrage civil	
HNOAA2702167	ouvrage civil	
HNOAA2702171	ouvrage civil	
HNOAA2702174	ouvrage civil	
HNOAA2702178	ouvrage civil	
HNOAA2702179	ouvrage civil	
HNOAA2702186	carrière	
HNOAA2702188	ouvrage civil	

Identifiant	Type	Nom
HNOAA2702189	carrière	
HNOAA2702192	indéterminé	
HNOAA2702194	carrière	
HNOAA2702195	ouvrage civil	
HNOAA2702199	ouvrage civil	
HNOAA2702204	ouvrage civil	
HNOAA2702205	ouvrage civil	
HNOAA2702206	ouvrage civil	
HNOAA2702207	ouvrage civil	
HNOAA2702215	ouvrage civil	
HNOAA2702216	ouvrage civil	
HNOAA2702222	indéterminé	
HNOAA2702223	carrière	
HNOAA2702225	ouvrage civil	
HNOAA2702228	ouvrage civil	
HNOAA2702230	ouvrage civil	
HNOAA2702231	carrière	
HNOAA2702239	ouvrage civil	
HNOAA2702242	carrière	
HNOAA2702247	ouvrage civil	
HNOAA2702250	ouvrage civil	
HNOAA2702251	ouvrage civil	
HNOAA2702255	ouvrage civil	
HNOAA2702259	ouvrage civil	
HNOAA2702267	carrière	
HNOAA2702268	ouvrage civil	
HNOAA2702270	ouvrage civil	
HNOAA2702271	ouvrage civil	
HNOAA2702272	ouvrage civil	
HNOAA2702274	carrière	
HNOAA2702275	ouvrage civil	
HNOAA2702276	carrière	
HNOAA2702277	ouvrage civil	
HNOAA2702280	ouvrage civil	
HNOAA2702281	ouvrage civil	
HNOAA2702284	carrière	
HNOAA2702285	carrière	
HNOAA2702287	ouvrage civil	
HNOAA2702290	ouvrage civil	
HNOAA2702291	carrière	
HNOAA2702296	indéterminé	
HNOAA2702297	ouvrage civil	
HNOAA2702299	ouvrage civil	
HNOAA2702301	indéterminé	
HNOAA2702303	ouvrage civil	
HNOAA2702318	ouvrage civil	

Identifiant	Type	Nom
HNOAA2702321	ouvrage civil	
HNOAA2702334	ouvrage civil	
HNOAA2702362	ouvrage civil	
HNOAA2702367	indéterminé	
HNOAA2702373	indéterminé	
HNOAA2702375	ouvrage civil	
HNOAA2702388	ouvrage civil	
HNOAA2702404	indéterminé	
HNOAA2702413	ouvrage civil	
HNOAA2707253	carrière	
HNOAA2707254	carrière	
HNOAA2707255	carrière	
HNOAA2707256	carrière	
HNOAA2707257	carrière	
HNOAA2707258	carrière	
HNOAA2707259	ouvrage civil	
HNOAA2707260	carrière	
HNOAA2707261	carrière	
HNOAA2707262	carrière	
HNOAA2707263	carrière	
HNOAA2707264	carrière	
HNOAA2707265	carrière	
HNOAA2707266	carrière	
HNOAA2707267	carrière	
HNOAA2707268	carrière	
HNOAA2707269	carrière	
HNOAA2707270	carrière	
HNOAA2707271	carrière	
HNOAA2707272	naturelle	
HNOAA2707273	carrière	
HNOAA2707274	carrière	
HNOAA2714344	carrière	
HNOAA2714345	carrière	
HNOAA2714346	carrière	
HNOAA2714347	carrière	
HNOAA2714348	carrière	
HNOAA2714349	carrière	
HNOAA2714350	carrière	
HNOAA2714351	carrière	
HNOAA2714352	carrière	
HNOAA2714353	carrière	
HNOAA2714354	carrière	
HNOAA2714355	carrière	
HNOAA2714356	carrière	

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

12 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000871601	DEUTSCH	En cours
SSP000597801	HERISSEY	Clôturée
SSP50622801	DEDIENNE COATING	Clôturée
SSP000597101	ASPOCOMP	Clôturée
SSP000597401	MINNESOTA RUBBER EUROPE	Clôturée
SSP000597201	Centre EDF-GDF Services Normandie Eure Aide	Clôturée
SSP000597501	FERROXDURE	Clôturée
SSP000501601	Ecole Primaire Isambard	Clôturée
SSP001027901	USINES DE NAVARRE	Clôturée
SSP000597001	USINES DE NAVARRE	Clôturée
SSP385995601	Station service TOTAL MARKETING FRANCE - 2 rue Jean Moulin	Clôturée
SSP422593501	SHELL FRANCE	Clôturée

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

201 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP505737	MINNESOTA RUBBER EUROPE	En arrêt	Industrie du caoutchouc
SSP505720	HERISSEY	En arrêt	Imprimerie de journaux
SSP4278154	CENTRE HOSPITALIER	En arrêt	
SSP4089898	USINES DE NAVARRE	En arrêt	Première transformation du cuivre
SSP4225935	SHELL FRANCE	En arrêt	
SSP4152005	TECHNI'CHAUF INDUSTRIE S.A.S	En arrêt	
SSP4089107	REDER	En arrêt	
SSP3860222		Indéterminé	
SSP3860221		Indéterminé	
SSP3860220		Indéterminé	
SSP3860219		Indéterminé	
SSP3860218	ASPOCOMP	Indéterminé	
SSP3860217		Indéterminé	
SSP3860216		Indéterminé	
SSP3860137	Station service	Indéterminé	
SSP3860136	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3860135	Garage	Indéterminé	
SSP3860134	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3860133	Pressing	Indéterminé	
SSP3860132	Entrepôt de signalisation routière	Indéterminé	
SSP3860131		Indéterminé	
SSP3860057	Garage	Indéterminé	
SSP3859987		En arrêt	
SSP3859986	Saint-Michel, ex hopital americain	Indéterminé	
SSP3859985		Indéterminé	
SSP3859984		Indéterminé	
SSP3859983		Indéterminé	
SSP3859982		En arrêt	
SSP3859981	magasin Carrefour, ex Mammouth	Indéterminé	
SSP3859980		En arrêt	
SSP3859979		Indéterminé	
SSP3859978		En arrêt	
SSP3859977		Indéterminé	
SSP3859976		Indéterminé	
SSP3859975		Indéterminé	
SSP3859974		Indéterminé	
SSP3859973		En arrêt	
SSP3859972		Indéterminé	
SSP3859971		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3859970		En arrêt	
SSP3859969		En arrêt	
SSP3859968		En arrêt	
SSP3859967		En arrêt	
SSP3859966		Indéterminé	
SSP3859965		Indéterminé	
SSP3859964		Indéterminé	
SSP3859963		Indéterminé	
SSP3859962		En arrêt	
SSP3859961		En arrêt	
SSP3859960		En arrêt	
SSP3859959		En arrêt	
SSP3859958		En arrêt	
SSP3859957		En arrêt	
SSP3859955		Indéterminé	
SSP3859954	garage CITROEN	Indéterminé	
SSP3859953		Indéterminé	
SSP3859952	station service SHELL	Indéterminé	
SSP3859951	station service SHELL	Indéterminé	
SSP3859950		Indéterminé	
SSP3859949		Indéterminé	
SSP3859948		Indéterminé	
SSP3859947		Indéterminé	
SSP3859946		Indéterminé	
SSP3859945		Indéterminé	
SSP3859944		Indéterminé	
SSP3859943		Indéterminé	
SSP3859942		En arrêt	
SSP3859941		Indéterminé	
SSP3859940	concession Mercedes Benz	Indéterminé	
SSP3859939		Indéterminé	
SSP3859938		Indéterminé	
SSP3859937		Indéterminé	
SSP3859936		Indéterminé	
SSP3859935		Indéterminé	
SSP3859934		Indéterminé	
SSP3859933		Indéterminé	
SSP3859932	Atlas	Indéterminé	
SSP3859931		Indéterminé	
SSP3859930		En arrêt	
SSP3859929		En arrêt	
SSP3859928		En arrêt	
SSP3859927		Indéterminé	
SSP3859926	station service TOTAL	En arrêt	
SSP3859925	garage Saint-Sauveur, station service BP	Indéterminé	
SSP3859924		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3859923		En arrêt	
SSP3859922		En arrêt	
SSP3859921	station service TOTAL	Indéterminé	
SSP3859920		En arrêt	
SSP3859919		Indéterminé	
SSP3859918	station service SHELL	Indéterminé	
SSP3859917		En arrêt	
SSP3859916		En arrêt	
SSP3859915		Indéterminé	
SSP3859914		Indéterminé	
SSP3859913		En arrêt	
SSP3859911		Indéterminé	
SSP3859910		Indéterminé	
SSP3859909		En arrêt	
SSP3859908		En arrêt	
SSP3859907		Indéterminé	
SSP3859906		En arrêt	
SSP3859905	station service SHELL	En arrêt	
SSP3859904		En arrêt	
SSP3859903		En arrêt	
SSP3859902		En arrêt	
SSP3859901	DEUTSCH ELECTRONIQUE FRANCAISE	Indéterminé	
SSP3859900		Indéterminé	
SSP3859899		Indéterminé	
SSP3859898		Indéterminé	
SSP3859897	garage Renault	En arrêt	
SSP3859896		En arrêt	
SSP3859895	magasin Intermarché	Indéterminé	
SSP3859894		Indéterminé	
SSP3859893		Indéterminé	
SSP3859892		En arrêt	
SSP3859891	station service Mobil	Indéterminé	
SSP3859890		Indéterminé	
SSP3859889		En arrêt	
SSP3859888		En arrêt	
SSP3859887		En arrêt	
SSP3859886	station service Total, station du relais	En arrêt	
SSP3859885		Indéterminé	
SSP3859884		Indéterminé	
SSP3859883		Indéterminé	
SSP3859882		Indéterminé	
SSP3859881	station service Esso	Indéterminé	
SSP3859880	concessionnaire Peugeot	En arrêt	
SSP3859879	Garage et DLI	En arrêt	
SSP3859878		Indéterminé	
SSP3859877		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3859876		Indéterminé	
SSP3859875		Indéterminé	
SSP3859874		Indéterminé	
SSP3859873		En arrêt	
SSP3859872	SAAE	Indéterminé	
SSP3859871		En arrêt	
SSP3859870		Indéterminé	
SSP3859869		En arrêt	
SSP3859868	garage Renault	En arrêt	
SSP3859867		Indéterminé	
SSP3859866		En arrêt	
SSP3859865		Indéterminé	
SSP3859864		Indéterminé	
SSP3859863		Indéterminé	
SSP3859862		En arrêt	
SSP3859861		En arrêt	
SSP3859860		Indéterminé	
SSP3859859		En arrêt	
SSP3859858		En arrêt	
SSP3859857		En arrêt	
SSP3859856	station service Avia	Indéterminé	
SSP3859855		Indéterminé	
SSP3859854		En arrêt	
SSP3859853		Indéterminé	
SSP3859852	Station Esso	Indéterminé	
SSP3859851	station service Total, station dite "Relais	Indéterminé	
SSP3859849		Indéterminé	
SSP3859848		Indéterminé	
SSP3859847		Indéterminé	
SSP3859846		Indéterminé	
SSP3859845		Indéterminé	
SSP3859844		En arrêt	
SSP3859843		Indéterminé	
SSP3859842		Indéterminé	
SSP3859841		En arrêt	
SSP3859840		Indéterminé	
SSP3859839		En arrêt	
SSP3859838		En arrêt	
SSP3859837		Indéterminé	
SSP3859836	garage CITROEN	En arrêt	
SSP3859835		Indéterminé	
SSP3859833	Station Elf	Indéterminé	
SSP3859832	Base aérienne 105	En arrêt	
SSP3859831		En arrêt	
SSP3859830	BEM	En arrêt	
SSP3859829		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3859828		En arrêt	
SSP3859827		En arrêt	
SSP3859826		En arrêt	
SSP3859825		Indéterminé	
SSP3859824		En arrêt	
SSP3859823	garage FORD	En arrêt	
SSP3859821		En arrêt	
SSP3859820		En arrêt	
SSP3859819		Indéterminé	
SSP3858057		Indéterminé	
SSP3858056		En arrêt	
SSP3858030		Indéterminé	
SSP3858029	SNTR Calberson	Indéterminé	
SSP3858028	station service, ex station Shell	Indéterminé	
SSP3858027		En arrêt	
SSP3858026		Indéterminé	
SSP3858025		En arrêt	
SSP508483	BROWNFIELDS Ingénierie	En arrêt	
SSP506228	DEDIENNE COATING	En arrêt	Traitement et revêtement des métaux
SSP505726	S.C.E. KLAXON	En arrêt	
SSP505505	FERROXDURE	En arrêt	
SSP505504	ASPOCOMP	En arrêt	
SSP501271	KINEXYA	En activité	Activités de conditionnement
SSP0005971	ASPOCOMP	En arrêt	Traitement de surface

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

INONDATION ?

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZENTHESIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après les secousses

SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer

ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami

EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture :** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement**
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

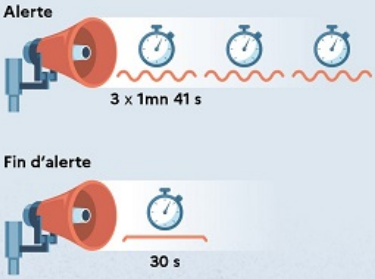

En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS,** arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide

Jusqu'a la fin de l'alerte

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Leveque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été**
- **ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation**
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles,** loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes

En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée

En attendant les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Édité le 17/11/2026

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Fiche d'information sur les obligations de débroussaillement

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillement (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillement autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.

Terrain respectant les obligations de débroussaillement, source : ONF.

Le débroussaillement consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres[1] autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie**.

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillement, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

[1] Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :
https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillement

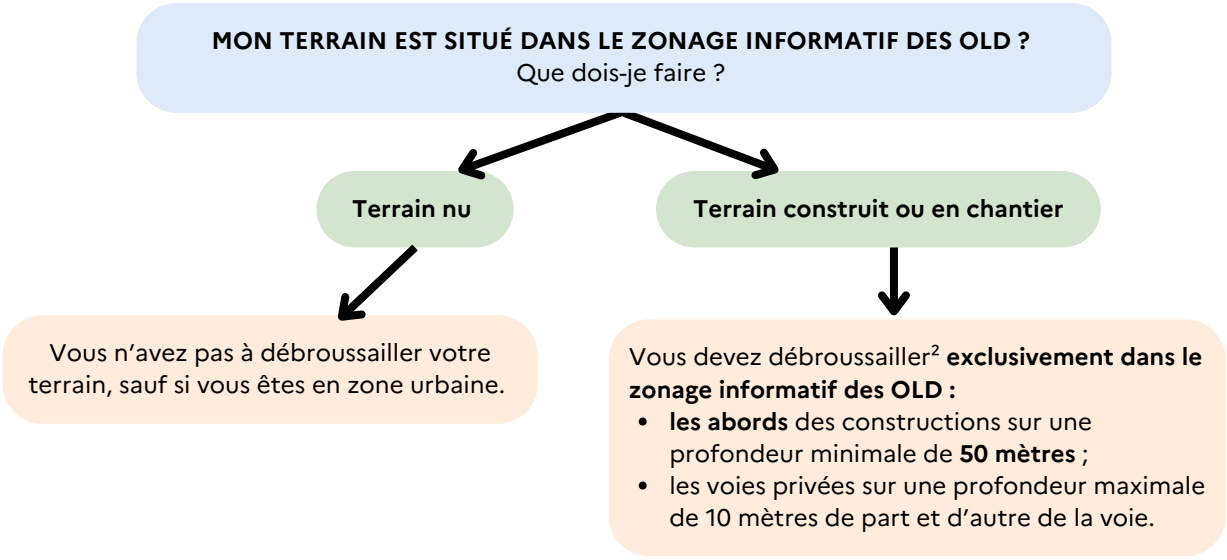

Attention : dans les **zones urbaines** délimitées par un plan local d'urbanisme, le débroussaillement concerne, en plus des modalités décrites ci-contre, l'**intégralité de votre parcelle**.

Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser (modèle de courrier) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

[2] Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement.
[3] Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaille les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.

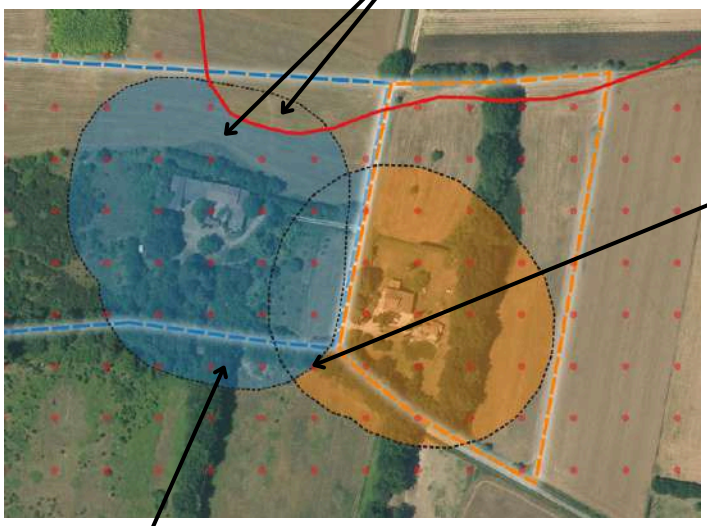

Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent** sur cette parcelle est **responsable du débroussaillement des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

- Zonage informatif des OLD
- Parcelle propriétaire A
- OLD qui incombent au propriétaire A
- Parcelle propriétaire B
- OLD qui incombent au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillement doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillement sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillement comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.

Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.

Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillement :

Site internet de votre préfecture

Jedebroussaille.gouv.fr

Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques

Obligations légales de débroussaillement | Géorisques

Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité